PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON DU 06 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le six juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le premier juin deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents :

MMES C. BOEX, B. BRION, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB,

C. COUDURIER, J. FREMEAUX, M.-J. PERRILLAT-AMEDEE,

M. VIGNE

MM. J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR,

C. MOENNE, C. PHILIPPE, F. ROSSET, P. ROUSSEAU-

BARATHON, A. VELLUZ

Absents excusés:

MME M. MARCAULT donne procuration à MME C. BOEX

M. N. TARDIF donne procuration à MME A. COLLOMB

Secrétaire de séance : M. C. PHILIPPE

RYRYRYRYRY

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

RARARA

Monsieur Christophe PHILIPPE est désigné secrétaire de séance.

RARARA

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 mai 2016
- Délibérations :
 - 1. Décision modificative n°1
 - 2. Révision du loyer de l'épicerie pour 2016-2017
 - 3. Redevances d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité Fixation du montant pour 2016
 - 4. Camion traiteur Fixation de la redevance d'occupation du domaine public

- 5. Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG74
- 6. Approbation du rapport de la CLECT du 25 mai 2016 relatif au calcul des charges associées au transfert de la compétence de l'accueil de loisirs périscolaire des écoles préélémentaires du Pays Rochois et au calcul des attributions de compensation définitives pour 2016
- > Commission Urbanisme
- > Rapports établis par chaque commission
- Questions diverses
- Dates à retenir

S É A N C E

§ <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU</u> 09 MAI 2016

Aucune remarque n'a été faite.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 09 mai 2016.

DÉLIBÉRATIONS

01. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 Délibération n°2016-44

1/ Opération Naville et Papéterie- Régularisation des comptes 4581 et 4582

Monsieur le Maire expose que, lors de l'exécution des travaux en co-maîtrise d'ouvrage entre les communes d'Arenthon et Scientrier pour l'opération d'aménagement de la R.D. 19 sur les secteurs « chez Naville » et « La Papéterie », il a été constaté dans les livres de compte un déséquilibre sur le compte 4582 représentant l'intégration de la part de travaux pour la Commune d'Arenthon selon la délibération n°06 en date du 13 février 2007 et le décompte définitif des travaux.

Il est proposé les opérations permettant le solde des comptes 4581 et 4582 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES ET RECETTES

OUVERTURE DE CREDIT POUR REGULARISATION

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 2151/21	Réseaux de voirie		178 877.45 €
TOTAL D 2151/21	Réseaux de voirie		178 877.45 €
R 4582	Opération sous mandat (recettes)		178 877.45 €
TOTAL R 4582	Opération sous mandat		178 877.45 €

2/<u>SYANE - Eclairage public - Travaux gros entretien reconstruction - Tranche 1 Décompte</u> définitif

Afin d'intégrer la part de travaux d'électrification dans l'actif de la commune concernant le projet mentionné ci-dessus, il est nécessaire de procéder aux écritures suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES ET RECETTES

OUVERTURE DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 21534/041	Réseaux électrification - Opération SYANE - Travaux gros entretien		71 871.59 €
Total D 21534	Réseaux électrification		71 871.59 €
TOTAL DEPENSES			71 871.59 €
R 238/041	Avances versées sur cdes d'immob.		32 971.93 €
Total R 238/041	Avances versées sur cdes		32 971.93 €
R 13258/041	Subv. des autres groupements		38 899.66 €
Total R 13258/041	Subv. des autres groupements		38 899.66 €
TOTAL DES RECETTES			71 871.59 €

3/ Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC)

Après notification du montant définitif du FPIC, il est nécessaire de réajuster la prévision budgétaire comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 73925/014	Fonds de péréquation (FPIC)		5 000.00 €
TOTAL D 73925/014	Fonds péréquation		5 000.00 €
D 022	Dépenses imprévues de fonct.	5 000.00 €	
TOTAL D 022/022	Dépenses imprévues de fonct.	5 000.00 €	

4/ Travaux de voirie

Afin d'anticiper des dépenses relatives à l'entretien de la voirie, il est nécessaire de faire les ajustements suivants :

INVESTISSEMENT - DEPENSES

VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 2151	Réseaux de voirie		20 000.00 €
TOTAL D 2151/21	Réseaux de voirie		20 000.00 €
D 020/020	Dépenses imprévue d'investissement	20 000.00 €	
TOTAL D 020/020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000.00 €	

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE la décision modificative n°1 pour les opérations mentionnées ci-dessus,
- ✓ DIT que les crédits nécessaires seront ouverts aux comptes proposés.

117	RÉVISION DU LOYER DE L'ÉPICERIE POUR 2016-2017
	Délibération n°2016-45

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon la délibération n° 2015-25, en date du 04 mai 2015, le Conseil avait fixé le loyer principal mensuel pour l'épicerie à la somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS ET TRENTE TROIS CENTIMES (299.33 €).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de fixer le loyer mensuel pour la période du premier mai 2016 au 30 avril 2017.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'indice de référence des loyers (125,26), au premier trimestre 2016, augmente de 0,06 % sur un an.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le loyer principal mensuel à la somme de deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-neuf centimes (299.49€).

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

✓ **DECIDE**, que pour la période du premier mai 2016 au 30 avril 2017, le loyer principal mensuel de l'épicerie soit fixé à la somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTIMES (299,49 €).

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – FIXATION DU MONTANT POUR 2016 Délibération n°2016-46

3.

Dans le cadre de sa mission d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité sur le territoire de la Commune d'Arenthon, Monsieur le Maire informe les conseillers que le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) vient de communiquer le plafond de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité sur la Commune pour 2016.

Monsieur le Maire rappelle que la revalorisation de cette redevance s'applique dans le cadre du décret N°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et d'électricité.

Il est rappelé également qu'une nouvelle redevance d'occupation du domaine public "chantiers provisoires" a été instaurée sur le territoire de la commune selon le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Pour 2016, le plafond calculé de la redevance d'occupation du domaine public sur la commune d'Arenthon est de 197,00 € (cent quatre-vingt-dix-sept euros) et la redevance d'occupation du domaine public "chantiers provisoire" est fixée à 20,00 € (vingt euros).

Monsieur le Maire propose l'instauration de ces deux redevances selon les montants fixés par le SYANE.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

✓ **ADOPTE** la proposition qui lui est faite concernant les redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

04. CAMION TRAITEUR – FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Délibération n°2016-47

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L 113-2;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les gérants d'un camion traiteur ont demandé une autorisation de stationnement, sur le domaine communal, pour un camion avec pour destination commerciale la fabrication et la vente de plats traiteur à emporter.

Ce camion s'installera:

⇒ le dimanche matin de 6h30 à 13h30, sur le parking situé entre la mairie, l'école et l'église.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public à cent soixante-dix euros (170,00 €) composée comme suit :

- Une part fixe de 150 euros pour l'occupation du domaine public,
- Le remboursement des frais d'électricité d'un montant estimé à 20 euros.

Monsieur le Maire précise que le montant des frais d'électricité sera révisé en fonction de la consommation réelle d'électricité.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ AUTORISE le stationnement d'un camion traiteur sur le parking du chef-lieu le dimanche matin à compter du 26 juin 2016,
- ✓ **APPROUVE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public mentionné ci-dessus, et le principe de la réévaluation du coût d'électricité en fonction de la consommation réelle,
- ✓ **DECIDE** que cette redevance sera applicable par tacite reconduction sauf modification et/ou évolution du coût d'électricité,
- ✓ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes s'y référant.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CDG 74 Délibération n°2016-48

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) pour une période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Cette convention a pour objet de confier au CDG74 la mise en œuvre au bénéfice des agents titulaires et contractuels des mesures découlant de l'obligation de protection de la santé des travailleurs définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale.

Le service de médecine de prévention du CDG74 assurera notamment le suivi médical des agents et les diverses actions de prévention sur le milieu professionnel.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie et d'approuver ce projet de convention.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74 pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018,
- ✓ AUTORISE le Maire à signer cette convention (jointe en annexe) et toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- ✓ DIT que les crédits seront prévus au budget principal des exercices 2016, 2017 et 2018.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 25 MAI 2016 RELATIF AU CALCUL DES CHARGES ASSOCIÉES AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE DES ÉCOLES PRÉ-ÉLÉMENTAIRES DU PAYS ROCHOIS ET AU CALCUL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES POUR 2016 Délibération n°2016-49

06.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n° 2016-012 du 16 février 2016 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Rochois portant création et représentation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle

unique (FPU) à l'échelle communautaire par délibération n° 2015-097 du 3 novembre 2015, la Communauté de communes du Pays Rochois versera aux communes membres une Attribution de Compensation (AC) visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

Monsieur Le Maire rappelle également que le Préfet a approuvé la modification statutaire par arrêté préfectoral en date du 22 février 2016, transférant à la Communauté de communes du Pays Rochois la compétence de l'accueil de loisirs périscolaire des écoles pré-élémentaires du Pays Rochois à compter du 1^{er} septembre 2016. Il est indiqué également que ce transfert de compétence concerne deux activités spécifiques :

- ➤ L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) institués par la réforme des rythmes scolaires publiée par le décret du 24 Janvier 2013 ;
- ⇒ L'organisation d'un service d'accueil périscolaire pour les élèves de pré-élémentaire le matin et le soir et le mercredi midi.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'évaluer les attributions de compensation fiscales suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2016 d'une part, et les transferts de charges associées à la compétence de l'accueil de loisirs périscolaire des écoles pré-élémentaires d'autre part.

Pour la partie attributions de compensation fiscales, les données relatives au produit de la fiscalité professionnelle sont issues de l'état 1386 – récapitulatif des produits issus des rôles généraux de 2015. Elles devront éventuellement être ajustées des rôles supplémentaires déjà constatés au titre de l'année 2015.

Les données relatives aux dotations liées à la réforme de la TP (DCPS) sont issues des informations communiquées par la Préfecture pour 2015 ; cela représente en l'état une perte nette annuelle de 197 916 € pour les communes de la CCPR par rapport au montant constaté en 2014.

Dans la mesure où les deux activités d'accueil de loisirs périscolaire sont organisées de manière différente sur le territoire, la CLECT a décidé que l'évaluation des coûts associés à l'exercice de la compétence périscolaire devait donc prendre en compte ces deux composantes, soit :

- Temps d'Activités Périscolaires : le calcul se fonde sur le coût constaté pour le service commun TAP ;
- Accueil périscolaire: le calcul se fonde sur l'analyse des comptes administratifs 2015 des 4 communes mettant en œuvre des garderies périscolaires à l'exception des goûters qui ont été réintégrés et des subventions CAF retirées tant pour des raisons juridiques que pour permettre l'absorption par la CCPR des coûts de formation et des charges des services supports non comptabilisés dans les charges transférées.

La CLECT a évalué à 156 754 € le coût du transfert de la compétence l'accueil de loisirs périscolaire des écoles pré-élémentaires du Pays Rochois.

Comme les élèves du Pays Rochois bénéficient de ce service, la CLECT a estimé juste de partager le coût global entre l'ensemble des communes du territoire.

La CLECT a proposé donc dans une logique d'équité, un mode de répartition dérogatoire qui s'appuie à la fois sur les élèves inscrits en septembre 2014 pour les TAP et sur une moyenne entre 2013 et 2015 des élèves inscrits dans les écoles pré-élémentaires pour l'accueil périscolaire.

Considérant que le Conseil municipal de chaque commune membre intéressée est appelée à se prononcer sur le rapport de la CLECT,

Considérant le rapport de la CLECT du 25 mai 2016 annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable donné à l'unanimité par la CLECT lors de sa séance du 25 mai 2016,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 25 mai 2016, tel qu'annexé à la présente délibération, relatif au calcul des charges associées au transfert de la compétence maternelle pleine et entière et au calcul des attributions de compensation définitive pour 2016,
- ✓ **APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation induit et tel qu'indiqué dans le rapport de la CLECT, soit 171 138 € pour la Commune d'Arenthon.

URBANISME

La commission du 28 avril 2016

Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Joao PINA DA SILVA

Installation panneaux photovoltaïques

10, ZA de Chevilly

Zone UX : zone d'activités économiques

Monsieur Michel ANTHOINE

Couverture de terrasse

611, Route de Maclenay

Zone Ar : zone agricole accueillant des habitations existantes non liées à une exploitation agricole

Monsieur Nicolas DAGUIN

Réalisation enrochement

7, Lotissement Le Pré de Berny

Zone UC: urbanisation des hameaux

Zone N: zone naturelle

Une partie des parcelles est située en espace boisé classé.

Monsieur Carlos MARQUES

Pose vélux

Maison individuelle

283, Route de Reignier

Zone UB: extensions du chef-lieu

Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Ianis MOUCHET

et Madame Caroline STERQUE

25, Chemin de Nabeau

Zone UC: urbanisation des hameaux Zone Ap: zone agricole inconstructible

La commission du 24 mars 2016

Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Luis PALOS AMODOC

Clôture

161, Lotissement Les Vergers

Zone UC: urbanisation des hameaux

Madame Monique PERRISSIN-FABERT

Division parcellaire

Route de Lanovaz

Zone UC: urbanisation des hameaux

Monsieur Roland DECARROUX

Création d'un sas d'entrée

277, Route du Salève

Zone UC: urbanisation des hameaux

Monsieur Frédéric BUFFLIER

Carport

96, Lotissement Le Pré de Berny Zone UC : urbanisation des hameaux

Autorisation de travaux : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Commune d'Arenthon

Aménagement combles école pour

25, Route de Bonneville

créer une salle périscolaire

Zone UE: zone d'équipement d'intérêt général

Permis de démolir : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

SCI La cabane bambou

Démolition abri de voitures

138, Route de Berny

Zone UC: urbanisation des hameaux

New Project France

Démolition habitation

49, Impasse des Côtes

Zone UC: urbanisation des hameaux

Zone N: zone naturelle

Une partie de la parcelle est située en espace boisé classé.

Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Alain FIOCCA

Abri de jardin

393, Route des Iles

Zone Nr: zone naturelle comportant des constructiosn d'habitat existantes

Zone N : zone naturelle

Une partie des parcelles est située en espace boisé classé.

New Project France 49, Impasse des Côtes

Zone UC: urbanisation des hameaux

Zone N: zone naturelle

Une partie de la parcelle est située en espace boisé classé.

Monsieur et Madame Remigio ROBLET

Habitation et garage non accolé

Permis valant division pour

5 maisons individuelles

2732 bis, Route de Bonneville

Zone UC: urbanisation des hameaux

Zone N: zone naturelle

Une partie des parcelles est située en espace boisé classé.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

§ COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE – PLU

• Une réunion de la Commission PLU est prévue le lundi 13 juin à 18h00 en Mairie.

§ COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- Monsieur le Maire informe que les agendas d'accessibilité programmée de l'auberge et de la mairie ont été validés par la DDT le 03 mai 2016.
- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON énonce que la Société MDPR a été retenue pour réaliser les travaux de serrurerie dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments communaux, pour un montant de 9231,60 €.

§ COMMISSION VOIRIES

- Monsieur MOENNE informe le Conseil que la société SMTP a terminé les travaux de voiries aux Chars. Le bicouche va être réalisé très prochainement.
- Monsieur MOENNE énonce qu'un projet d'aménagement du Chemin de la Tour a été présenté par le Cabinet UGUET. La commune est en attente d'un devis pour la réalisation des travaux et la mise en œuvre d'une consultation des entreprises.
- Monsieur MOENNE précise que la société Proximark va effectuer des reprises de marquages au sol dans les jours à venir et que des panneaux de signalisation des routes sont en commande.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

 Madame BOEX informe les membres du Conseil que Maître DELUERMOZ a presque terminé la recherche des propriétaires le long du Chemin des Tattes.

- La Commission est en train de mettre à jour la carte du village
 Une réunion de la Commission Environnement est prévue le mardi 14 juin à 18h00 pour discuter des ruisseaux et chemins à intégrer dans la nouvelle carte du village.
- Madame BOEX a présenté un tableau des travaux réalisés pour les ruisseaux de la commune. Ces informations ont été transmises à la CCPR en vue du travail sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

- Madame COUDURIER fait un bilan de la réunion du Comité de pilotage du Projet Educatif du Territoire organisée le 02 juin en Mairie, à laquelle étaient présents plusieurs membres d'associations et du conseil d'école, la directrice de l'école et deux représentants de la bibliothèque.
 - Un bilan des activités réalisées et des projets à venir a été présenté. L'idée de la constitution d'un conseil d'enfants a été proposée, en raison de la multiplication d'incivilités des enfants, avec la création d'un règlement commun (école et périscolaire) d'utilisation de la cour de récréation.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 16 juin à 20h00 en Mairie.
- Madame COUDURIER rappelle la date de la fête de la périscolaire organisée le vendredi 1^{er} juillet 2016 à partir de 15h45.
- Monsieur DESTRUEL, Directeur général des services, informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil départemental, au titre du FDDT, pour l'acquisition des tableaux interactifs dans l'école élémentaire Benoît Chamoux.

§ COMMISSION SOCIAL

 Madame COUDURIER énonce que la sortie des Aînés à Lyon s'est très bien passée et que le beau temps était au rendez-vous. 47 personnes étaient présentes.

§ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON rappelle les prochaines dates de manifestations :
 - Fête du foot : Samedi 11 juin
 - Fête de la musique organisée par l'association PTP Records : Vendredi 17 juin
 - Tournoi de foot : Samedi 18 juin
 - Fête de l'école : Samedi 25 juin
 - Fête des jeunes organisée par l'AJA : Samedi 02 juillet
- Madame COUDURIER et Monsieur ROUSSEAU-BARATHON ont rencontré le président de l'association PTP Records, Monsieur Thomas SADDIER, qui souhaiterait organiser un festival de musique à l'extérieur durant l'été 2017. Par ailleurs, l'association recherche une salle ou un local pour se réunir et faire des expositions.

§ COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

Bibliothèque

- En partenariat avec le Service Enfance, Jeunesse et Sport, organisation d'un atelier sur le monde du hip-hop - « Depuis qu'on est hip-hop » - du 16 août au 19 septembre avec animations, jeux et musiques.
- O Du 5 novembre au 20 décembre à la bibliothèque : Exposition « Arenthon d'hier et d'aujourd'hui ».

Culture

o Mardi 20 septembre : Sortie culturelle à Martigny pour l'exposition Picasso

§ COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION

- Madame BOEX rappelle le projet de refonte du site internet et demande que les responsables des commissions fassent un retour sur leurs souhaits et leurs besoins pour le nouveau site internet.
- Monsieur le Maire félicite toute l'équipe de la Commission communication pour leur investissement et le beau résultat du nouveau bulletin municipal.

§ COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

• Une réunion entre les Commissions Patrimoine et Travaux et le CAUE est prévue le mercredi 29 juin à 18h00 en Mairie.

§ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)

Monsieur le Maire informe qu'après avoir finalisé le transfert de la compétence « écoles préélémentaires », les commissions de la CCPR et la CLECT vont devoir travailler sur les différentes prises de compétences imposées par la loi, à savoir l'économie et la promotion touristique.

§ SYNDICAT D'EAU ARENTHON SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- Monsieur le Maire énonce que la réception des travaux de forage et d'installation d'UV à la station de pompage de Blandet a été faite le 19 mai dernier.
 - Le coût total des travaux s'élève à 84 457 € et le syndicat a obtenu deux subventions :
 - Réserve parlementaire Cyril PELLEVAT : 6 000 €
 - Agence de l'eau : 3 540 €

§ SYNDICAT ARENTHON SCIENTRIER SPORT (SA2S)

 Une réunion du SA2S et des adjoints des communes d'Arenthon et de Scientrier est prévue le jeudi 9 juin à 18h30 en Mairie, afin de valider la démarche de la dissolution du Syndicat.

OUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que les services de la commune travaillent sur les contrats d'assurance en vue d'une mise en concurrence pour 2017.

Une demande d'aide pour la définition des besoins et la conduite de la consultation a été faite auprès d'un cabinet spécialisé qui doit transmettre un devis pour sa prestation.

Madame PERRILLAT-AMEDEE sera intégrée à cette démarche qui devrait permettre à la commune d'être mieux assurée et de réaliser des économies en faisant marcher la concurrence.

DATES A RETENIR

- ✓ Jeudi 09 juin à 18h30 en Mairie : Réunion du SA2S et Adjoints Arenthon/Scientrier
- ✓ Lundi 13 juin à 18h00 en Mairie : Réunion Commission PLU
- ✓ Mardi 14 juin à 18h00 : Réunion Commission Environnement (visite chemins et ruisseaux pour mettre à jour la carte communale)
- ✓ Mercredi 15 juin à 17h00 en Mairie : Réunion pour reprise des travaux micro-crèche
- ✓ Jeudi 16 juin à 20h00 en Mairie : Conseil d'école
- ✓ Vendredi 17 juin : Fête de la Musique organisée par l'association PTP Records
- ✓ Samedi 11 juin : Fête du foot
- ✓ Samedi 18 juin : Tournoi de foot
- ✓ Jeudi 23 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Samedi 25 juin : Fête de l'école
- ✓ Mercredi 29 juin à 18h00 en Mairie : Commission Patrimoine et Commission Travaux Réunion avec le CAUE
- ✓ Vendredi 1^{er} juillet : Fête de la périscolaire
- ✓ Samedi 02 juillet : Fête des jeunes organisée par l'AJA
- ✓ Lundi 11 juillet à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Lundi 05 septembre à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Mardi 20 septembre : Sortie culturelle à Martigny pour l'exposition Picasso
- ✓ Du samedi 5 novembre au mardi 20 décembre à la bibliothèque : Exposition « Arenthon d'hier et d'aujourd'hui »

Séance levée à 20h40.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance, Christophe PHILIPPE

Le Maire, Alain VELLUZ

